



ABC arbitrage Distribution décembre 2019

Le groupe ABC arbitrage a procédé à la distribution d'un montant de 0,10€ par action ordinaire conformément aux décisions de l'assemblée générale du 14 juin 2019.

Le détachement s'est opéré le 10 décembre 2019 pour une mise en paiement le 12 décembre 2019.

Cette opération a le caractère le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant ne sera donc pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2019 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

Les distributions afférentes à l'exercice 2019 sont donc de 0,43€ par action.